

## Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Les concentrations en ozone sont élevées et avec des températures supérieures à 35°C, les conditions météorologiques sont propices à la formation d'ozone photochimique à partir des polluants issus du trafic automobile et de l'industrie.

La procédure préfectorale d'information recommandation est activée pour le mardi 18 juillet dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse et pour le mercredi 19 juillet dans le Var.

Le niveau d'alerte sera déclenché dans les Bouches-du-Rhône le 19 juillet car il est prévu un dépassement du seuil d'information pour le 2e jour consécutif. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants seront mises en place ce département.

L'épisode est de type : Estival.

## Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 18/07/2023



Le : 19/07/2023



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

## Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 18/07/2023				
Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>				
O <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>	
180				
180				

Départements
<a href="#">Alpes-de-Haute-Provence (04)</a>
<a href="#">Hautes-Alpes (05)</a>
<a href="#">Alpes-maritimes (06)</a>
<a href="#">Bouches-du-Rhône (13)</a>
<a href="#">Var (83)</a>
<a href="#">Vaucluse (84)</a>

Le : 19/07/2023				
Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>				
O <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>	
180*				
180				

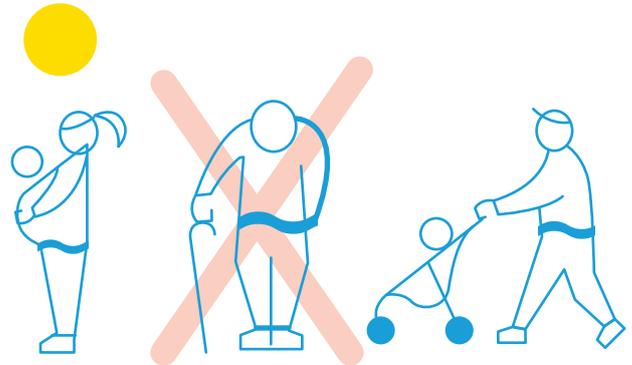
# RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION A L'OZONE

## NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

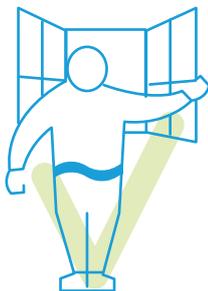
Les **PERSONNES VULNÉRABLES\*** et **SENSIBLES\*\*** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



Evitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Evitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

### Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

\* *Personnes vulnérables* : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

\*\* *Personnes sensibles* : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

# RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

## Pour vos déplacements



Limitez les déplacements  
et différez ceux pouvant  
l'être



Privilégiez  
les transports  
en commun



Privilégiez  
le covoiturage



Utilisez des modes de  
déplacements non  
polluants



Respectez l'interdiction de  
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température  
dans les bâtiments  
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux  
d'entretien ou nettoyage  
nécessitant l'utilisation des  
produits nocifs (colles,  
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles  
de fertilisants et les travaux du sol

des gestes  
à adopter  
toute  
l'année !